Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de reception de l'AR: 15/04/2025
022-212202147-DE_2025_053-DE
A G E D I

Délibération N° DE_2025_053

Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 avril 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 03 avril 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 22

Le neuf avril deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PAGNY.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Patrick REMY, Madame Christine FAVENNEC, Monsieur David THIESSARD, Madame Véronique ROLLAND, Madame France HERY, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Nicolas HELLO, Madame Joëlle BEAUVERGER, Madame Edith BOCHER, Monsieur Brendan LE FAUCHEUR, Madame Emmanuelle LE JEUNE, Monsieur Stéphane MOIGNET, Monsieur David POMMELET, Monsieur Michel BRULARD, Monsieur Yvon COLLIN, Monsieur Fréderic DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur Armand LE JOUANARD représenté par Monsieur Patrick REMY, Monsieur Thierry ANDRE représenté par Monsieur Nicolas HELLO, Monsieur Erwan SERVIGET représenté par Monsieur David POMMELET, Monsieur Yannick HEMEURY représenté par Monsieur Fréderic DUPONT

OBJET : 5.4 Visite de l'Assemblée Nationale du Conseil Municipal des Jeunes de Plouézec

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une visite de l'Assemblée Nationale, est proposée le mercredi 21 mai 2025. Cette sortie sera réservée aux 8 membres du Conseil Municipal des Jeunes de Plouézec, qui seront accompagnés d'une animatrice diplômée ainsi que de trois bénévoles adultes.

Dans le cadre de cette sortie, les familles des enfants participants devront s'acquitter d'un montant d'une journée d'ALSH (tarif modulable en fonction du quotient familial) comprenant le supplément « sortie » de 5€.

Monsieur le Maire précise également que le transport en train, nécessaire pour se rendre à l'Assemblée Nationale, représente un cout total de 1032€, tickets de métro en sus. Ce montant sera inscrit au budget de la commune pour l'année 2025.

Une participation de 40 euros sera demandée par adulte bénévole par l'émission d'un titre de recettes.

Il est proposé au Conseil Municipal, de :

DECIDER

1. D'autoriser l'organisation d'une journée de visite à l'Assemblée Nationale dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement pour les membres du Conseil

Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de reception de l'AR: 15/04/2025
022-212202147-DE_2025_053-DE
A G E D I

Municipal des Jeunes de Plouézec le 21 mai 2025.

2. D'approuver la prise en charge du coût du transport en train d'un montant de 1 032 € et de métro,

3. D'approuver la participation de 40 euros par adulte accompagnateur.

4. Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE

1. D'autoriser l'organisation d'une journée de visite à l'Assemblée Nationale dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement pour les membres du Conseil Municipal des Jeunes de Plouézec le 21 mai 2025.

2. D'approuver la prise en charge du coût du transport en train d'un montant de 1 032 € et de métro,

3. D'approuver la participation de 40 euros par adulte accompagnateur.

4. Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune pour l'année 2025.

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Patrick REMY

MAIRIE DE PLOUÉZEC
22470

Le Maire,
Gilles PAGNY,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.